

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 29 novembre 2022**

Le 29 novembre 2022 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 22 novembre 2022 et transmise par voie électronique le 22 novembre 2022, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Lorraine AUCHOBERRY, Dominique CLAVERIE, Alain DUBOIS, Ramuntxo DUHART, Jean-Pierre IDIART, Laurence INDART, Céline JORAJURIA, Thierry OTHARAN, Armelle OXARANGO, Myriam RECONDO, Bernard SAINT ESTEBEN, Michel SIMON, Bixente UHALDE

**Absents** :

**Absents mais ayant donné pouvoir** :

.....

**Excusé(s)** : Jean Michel GOUTENEGRE

**Secrétaire de séance** : Dominique CLAVERIE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022
- Décisions modificatives des budgets de la commune, du CCAS et du CLSH
- délibération de la CLECT
- délibération syndicat d'électrification pour l'extension BT alimentation chez Mr et Mme BOUSQUET
- délibération pour conventionner avec THD64 LA FIBRE pour l'immeuble ETXE HANDIA et la mairie.
- délibération pour versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'AFP URSUYA.
- Délibération pour échange de terrains avec Mme JAEGER et la commune pour l'accès à la ZA ETXE HANDIA
- Délibération pour la cession du chemin LAHARGOU parcelles A 626, A 947, A 1693 et A 1697
- Délibération pour versement subvention à BAIGURA IKASTOLA pour un montant de 200 €
- OPLB/CAPB : demande d'avis sur la possibilité de verser une aide financière de 25/E/jour/enfant par la commune pour les enfants fréquentant UDA LEKU
- DETR 2023 : proposition de demande de DETR pour l'église et l'aire de jeux.
- Soirée du 3 décembre 2022 organisée par TXIR TXOR pour promouvoir une fédération de pelote pays basque : demande par l'association que la commune offre les petits déjeuners et les repas aux personnes de ZEANURI.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment d'exploitation KASTENAUUA : demande de raccordement par ENEDIS soit en passant par les parcelles de la commune soit en passant par les parcelles de Mr FUNOSAS. Si la commune accepte il faudra délivrer une attestation à ENEDIS.
- Proposition GILTZA : Alternative aux clés
- Bulletin municipal 2023.
- Date et programme pour les vœux du maire 2023
- Convention d'utilisation du mur à gauche pour le tournoi de pelote Mendi Artean
- Associations : proposition de demande de ramette de papier à remettre à la mairie par les associations à partir d'un certain nombre de copies
- Questions diverses.

## **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents, de la réunion du 21 octobre 2022.

### **1. DÉLIBÉRATION N°29-11-2022-73 – DM 1 CCAS**

#### **Dépenses :**

658822 aides : 1 250 €

#### **Recettes :**

74748 Autre commune : 10 374 €

7478 : Autres organismes : - 9124

**Equilibre budgétaire : 1 250 €**

OUI l'exposé de Madame Lorraine AUCHOBERRY, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification budgétaire.

### **2. DÉLIBÉRATION N°29-11-2022-74 – DM 1 CLSH**

#### **Dépenses :**

62871 collectivité de rattachement : 1 570 €

673 Titres annulés : 13 €

#### **Recettes :**

70632 A caractère de loisirs : 1 583 €

**Equilibre budgétaire : 1 583 €**

OUI l'exposé de Madame Lorraine AUCHOBERRY, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification budgétaire.

### **3. DÉLIBÉRATION N°29-11-2022-75 – DM 1 COMMUNE**

#### **Dépenses :**

61188 frais divers : - 1 171 €

6411 Personnel titulaire : 7 000 €

6531 Indemnités : 4 714 €

2138 amortissements 2 802 112 €

#### **Recettes :**

7488 Autres participations 12 543 €

775 Vente terrain : 8 000 €

21318 amortissements 2 802 112 €

**Equilibre budgétaire : 2 822 655 €**

OUI l'exposé de Madame Lorraine AUCHOBERRY, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification budgétaire.

#### **4. DÉLIBÉRATION N°29-11-2022-76 – ELECTRIFICATION SARL MYCOLIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE PYRENEES-ATLANTIQUES, de procéder à l'étude des travaux de : **Extension BT Alimentation propriété SARL MYCOLIS**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE PYRENEES-ATLANTIQUES a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SN COPELEC/CENERGY.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ »Syndicat Extension souterraine 2022 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- **CHARGE** le TERRITOIRE D'ENERGIE PYRENEES- ATLANTIQUES, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

• Montant des travaux TTC	27 844,28 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et imprévus	2 784,43 €
• Frais de gestion du TE64	1 160,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 788,89 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

o Participation du syndicat	13 600,00 €
• T.V.A préfinancée par le TE64	5 104,78 €
• Participation de la commune à financer sur*	11 923,93 €
• Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 160,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 788,89 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

• **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal  
**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

#### **5. DÉLIBÉRATION N°29-11-2022-77 – APPROBATION RAPPORT CLECT**

##### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 4 mai 2021 fixant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 15 septembre 2021 relatif aux évaluations de transferts de charges ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021 tel que présenté en annexe ;
- autorise M./Mme le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **6. DÉLIBÉRATION N°29-11-2022-78 : CONVENTION THD 64 POUR RACCORDEMENT A LA FIBRE DES IMMEUBLES ETXE HANDIA ET MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les immeubles dont le nombre de prise est supérieur à 3 la commune doit conventionner avec la société THD 64 pour le raccordement, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour l'immeuble Mairie et ETXE HANDIA.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de raccordement, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour l'immeuble Mairie et ETXE HANDIA.

**7. DELIBERATION N°29-11-2022-79 SUBVENTIONS BAIGURA IKASTOLA et AFP URSUYA**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de BAIGURA IKASTOLA pour la mise en place d'un projet pédagogique de livret de chants et de l'AFP URSUYA pour le projet d'amélioration du pastoralisme sur le mont URSUYA.

Après avoir étudié les demandes, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** le versement de :
- 200 € à BAIGURA IKASTOLA
- 5 000 € à l'AFP URSUYA

**8. DELIBERATION N°29-11-2022-80 : ECHANGES PARCELLES JAEGER/COMMUNE**

Dans le cadre de la création d'un accès à la zone artisanale ETXE HANDIA, le Maire expose qu'il a rencontré Mme JAEGER Anaïs pour lui proposer un échange de parcelles lui appartenant avec celles dont est propriétaire la commune, les parcelles concernées sont les A 1123 et A 1675. Mme JAEGER a accepté la proposition de Monsieur le Maire

Après avoir ouï Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** l'échange des parcelles
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte relatif à cet échange

**9. DELIBERATION N°29-11-2022-81 : CREATION CHEMIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mme LAHARGOU Monique propose de céder à la commune les parcelles A 626, A 947, A1693, et A1697 pour la remise en état du chemin dit de LAHARGOU

Après avoir ouï Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** la cession par Mme LAHARGOU Monique des parcelles A 626, A947, A 1693 et A 1697 pour la remise en état du chemin dit de LAHARGOU
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte relatif à cet échange

**10. Questions diverses**

- Si les prochains travaux de voirie se font avant la fin de l'année, ceux-ci compteront pour l'année 2023.

- Suite à un devis envoyé par l'entreprise ETCHEVERRIA, les travaux de réhabilitation de l'église devraient coûter 150 000 euros TTC. Le dossier pour la demande de subvention DETR sera déposé avant le 15 janvier 2023.
- Un devis a été demandé à l'entreprise DURRUTY pour terminer les travaux de voirie à ETXE HANDIA.
- La mise à disposition du logiciel pour l'adressage par la CAPB aura un coût de 500 € par an. A confirmer.
- Une réception pour le départ à la retraite de Xan ECHEVERRIA aura lieu le 2 décembre.
- Un avis défavorable est exprimé par l'assemblée pour l'octroi d'une subvention de 25€ par enfant et par jour demandée par l'OPLB pour les centres de loisirs UDA LEKU.  
Les raisons exprimées sont les suivantes : un centre de loisirs bilingue existe à Macaye, nous livrons des repas gratuitement (transport) pour UDA LEKU.
- Présentation de la journée du 3 décembre organisée par Txir Txor et l'Ikastola. C'est le début d'une réflexion à mener pour la création d'une fédération sportive comprenant les 7 provinces basques et pouvant être présente lors des compétitions mondiales ou aux Jeux Olympiques.  
30 personnes de ZEANURI seront présentes à cette manifestation. Il est demandé une participation financière de la commune pour le coût d'un repas et du petit déjeuner. Accord à l'unanimité des membres présents.
- Le bulletin municipal est en cours de préparation, une réunion de la commission communication aura lieu demain . La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 28 janvier 2023.
- La fibre entre le fronton municipal et la sortie vers Mendionde sera probablement installée en souterrain.
- Tournoi de pelote au mur à gauche : une participation financière de 500 € sera demandée.
- Pour le centenaire de la Ligue de Pelote, une participation de 150 € est demandée aux communes pour la réalisation d'affiches.
- Présentation du logiciel GILTZA pour la gestion de la réservation des salles communales.
- CAPB : 2 groupes sont en cours de constitution : EHBAI et un groupe apolitique qui souhaite changer le mode de gouvernance et donner plus de pouvoir aux pôles territoriaux.
- Interrogation sur le futur contrat d'énergie, la Commune ayant décidé de suivre la CAPB.
- Mr HIRIGOYEN a déposé un autre permis de construire pour une chèvrerie.
- Colis de fin d'année pour le 3ième âge : a voir.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 10/01/2023

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 29-11-2022-73 à 29-11-2022-81

Liste des membres présents :

- Aucune personne autre que les membres du Conseil Municipal

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--------------------------------------------